

## **Le chemin de ceinture du Mont-Royal** **Consultation publique 7 et 8 juin 2008**

### **Un projet structurant**

Le chemin de ceinture constitue une composante structurante et appréciée du plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. D'une dizaine de kilomètres et parcourant des sites d'une valeur patrimoniale remarquable, ce chemin polyvalent actuellement inexistant, sera destiné aux piétons et cyclistes et permettra aux usagers de faire le tour de la montagne en reliant le sommet principal du mont Royal, occupé par le parc du Mont-Royal, avec le sommet d'Outremont en passant par l'ombilic situé entre ces deux sommets et le sommet de Westmount.

Depuis 1990, le tracé a fait l'objet d'un processus d'élaboration complexe comprenant notamment les ententes notariées avec les institutions parcourues. Son implantation se jumelle à diverses mesures visant la requalification de secteurs dégradés, la protection des zones plus sensibles et la mise en valeur des patrimoines, en accord avec les différents propriétaires concernés.

Le chemin emprunte la partie Ouest du parc du Mont-Royal, le terrain à l'arrière du Centre funéraire Côte-des-Neiges, diverses portions du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges incluant le boisé Saint-Jean-Baptiste, des terrains de l'Université de Montréal, le boulevard Mont-Royal à Outremont avant de fermer la boucle en rejoignant la partie du chemin Olmsted près de la voie Camillien-Houde, dans la partie Est du parc du Mont-Royal.

En plus de traverser des tronçons clefs du patrimoine funéraire, institutionnel et naturel faisant partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, ce chemin, considéré comme un prolongement de la colonne vertébrale (le chemin Olmsted) du parc du Mont-Royal, sera connecté au réseau vert piéton-cyclable de la Ville.

D'une largeur moyenne de 4 à 5 mètres, le chemin de ceinture, dont le revêtement est généralement de poussière de pierre, est ponctué de bancs, corbeilles, supports à vélos et fontaines à boire pour le confort des usagers. La surveillance, assurée notamment par des patrouilleurs, procure aux usagers un parcours sécuritaire.

L'utilisation hivernale (ski de fond, raquette) de plusieurs parties du circuit suscite beaucoup d'intérêt de la part des groupes et citoyens. L'évaluation approfondie de cette option permettra de mesurer les implications relatives aux aménagements requis, de même qu'aux mesures de sécurité (patrouille, etc.) et d'entretien à mettre en place.

L'ensemble du projet est estimé à 7,5 M \$ et sera complété en 2010.

## **Un projet d'accessibilité**

L'aménagement du chemin de ceinture vise à améliorer de façon significative l'accessibilité non seulement au parc du Mont-Royal mais à la montagne.

Ce circuit continu donne accès au mont Royal, en différents points d'entrée le long du chemin de la Côte-des-Neiges, de la rue Decelles, du boulevard Mont-Royal et du chemin Polytechnique, pour les résidents des arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce mais aussi pour l'ensemble des Montréalais intéressés à atteindre la montagne par les réseaux de circulation douce puisqu'il est rattaché au réseau cyclable de la Ville.

En traversant le parc et en empruntant une bande sur les propriétés des institutions, le tracé du chemin de ceinture permet aux usagers de profiter de sites, souvent méconnus de la population Montréalaise, et qui présentent une qualité exceptionnelle de paysages, de points de vue, de milieux écologiques, etc.

## **Un chemin, 6 tronçons**

Le projet chemin de ceinture, développé en collaboration avec les institutions concernées, est composé de six tronçons à caractère distinct pour lesquels l'avancement des étapes de réalisation ou de planification varie entre la construction complétée et le tracé préliminaire à confirmer.

Le **tronçon 1**, traversant la plaine du secteur de la Côte Placide du parc du Mont-Royal, a été construit à l'automne 2007 et permet de relier le nouveau carrefour du Parc / des Pins avec le chemin Olmsted.

Le **tronçon 2**, dont la première portion est localisée dans le parc du Mont-Royal, nous mène du chemin Olmsted au chemin Remembrance en passant en bordure de l'aire de pique-nique et à l'arrière du pavillon du lac aux Castors avant d'arriver à la chaussée du chemin Remembrance. Ce parcours emprunte, à l'exception de quelques mètres dans un petit boisé, un sentier existant élargi ou reconfiguré selon le besoin. La deuxième section du tronçon 2 bénéficiera de la voie sud du chemin Remembrance, qui sera fermée aux automobilistes dès 2009, avant de traverser sur la bretelle Nord, en voie cyclable bidirectionnelle partagée. Les piétons sont invités à emprunter le trottoir existant. Bien qu'elle soit sécuritaire, cette intervention, réalisée au printemps 2009, est temporaire, en attendant la reconfiguration de l'échangeur Remembrance et de ses abords.

À cause des contraintes majeures d'espace et du conflit d'usage avec les activités du Centre funéraire, la courte portion du **tronçon 3** qui passe derrière le Centre, est destinée aux cyclistes seulement. Les piétons poursuivent leur trajet sur le trottoir existant. Dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le chemin redevient polyvalent. La clôture existante est déplacée de 11 mètres ou plus, ce qui offre aux usagers un parcours bordé de rangées d'arbres matures avec vue sur la plaine gazonnée du Cimetière. Ces travaux seront entrepris à l'automne 2008.

Situé sur la propriété de l'Université de Montréal, et en partie en parallèle du chemin de la Polytechnique, le **tronçon 4** se définit principalement par sa topographie, parfois très accentuée, et par les points de vues panoramiques saisissants qu'elle procure. Quelques difficultés techniques liées à l'espace restreint disponible d'une part et au dénivellement prononcé d'autre part, viennent complexifier le type d'intervention à réaliser. Par ailleurs, les piétons préféreront peut-être emprunter le réseau existant du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges selon un parcours identifié par de la signalisation et un marquage au sol, et établi en fonction des contraintes d'usages (circulation des cortèges, etc.) et de la mise en valeur de certains des plus beaux secteurs patrimoniaux du Cimetière. Un axe nord-sud (chemin de traverse) dont le tracé reste à préciser, permettra aux piétons de traverser vers le parc du Mont-Royal, en passant par des zones d'intérêt écologique. Prévus en 2009-2010, les travaux dans le Cimetière se limitent au marquage et à la signalisation, tandis que ceux localisés sur la propriété de l'Université de Montréal, de plus grande envergure, comprennent, en plus la construction du chemin, le déplacement de bordures, des travaux de nivellement, et l'installation de mobilier pour assurer le confort et la sécurité des utilisateurs.

Le **tronçon 5**, localisé dans le boisé St-Jean-Baptiste appartenant au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, emprunte le chemin en serpentif existant, dont la géométrie actuelle résulte de déversements massifs de matériaux de remblais, il y a de cela quelques décennies. La végétation à préserver, les pentes fortes à stabiliser de même que les points de vue à mettre en valeur font partie des considérations à appliquer lors des travaux réalisés en 2009-2010.

La première section du **tronçon 6** relie le boisé St-Jean-Baptiste au parc du Mont-Royal en passant du côté Sud du boulevard Mont-Royal (piste cyclable bidirectionnelle). Le chemin de ceinture pénètre ensuite dans le boisé du parc, jusqu'à la voie Camilien-Houde, qui sera franchie en 2010, par une passerelle venant compléter la boucle qui relie le chemin de ceinture au chemin Olmsted. Pour contribuer à la protection de la valeur écologique élevée de ce secteur, les activités extensives (marche et cyclisme de promenade) sont canalisées sur le chemin de ceinture tandis que certains sentiers secondaires informels sont éliminés. Le potentiel archéologique lié à la présence amérindienne (carrière) est à l'étude. Par ailleurs, la traverse aérienne destinée aux piétons et cyclistes reprend un élément du patrimoine historique puisque, jusqu'en 1958, une passerelle enjambait les voies de tramway pour relier les deux parties du parc du Mont-Royal.

## **Un projet inscrit dans un ensemble**

Le projet du chemin de ceinture s'inscrit dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur du mont Royal et intègre à la fois les processus de planification du réseau des parcs-nature et du parc du Mont-Royal de même que les plans directeurs des institutions concernées. En ce sens, les interventions sont retenues et planifiées non seulement en tenant compte du réseau de circulation et des options possibles mais aussi en fonction d'inclure notamment les inventaires et analyses des milieux naturels (faune et flore), du patrimoine culturel (œuvres de commémoration, aménagements paysagers remarquables, etc.), et des points de vue des territoires parcourus.